



## 16ème législature

<b>Question N° : 10241</b>	<b>De M. Patrick Vignal ( Renaissance - Hérault )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques		<b>Ministère attributaire</b> > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques
<b>Rubrique</b> >sports	<b>Tête d'analyse</b> >Lutte contre les violences dans le milieu sportif	<b>Analyse</b> > Lutte contre les violences dans le milieu sportif.
Question publiée au JO le : <b>18/07/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>20/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Patrick Vignal attire l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur la lutte contre les violences dans le milieu sportif. D'après une étude réalisée en 2021 par le *Centre for Child Protection and Safeguarding in Sport* au niveau européen, un enfant sur sept serait victime de violences dans le cadre des pratiques sportives. Au 19 février 2021, on dénombrait 421 personnes mises en cause pour des faits de violences depuis la création en décembre 2019 de la cellule centralisant les signalements de violences dans le sport. Parmi les victimes, 83 % sont des femmes et 82 % des enfants. Les conséquences de ces violences qui peuvent être aussi bien psychologiques, physiques que sexuelles sont multiples, pouvant aller du développement de troubles mentaux à une mise en danger de la santé des athlètes. Plusieurs mesures ont déjà été prises ces dernières années pour lutter contre ces violences dont notamment la mise en place en 2020 de la cellule ministérielle « signal-sports », ainsi que des campagnes de sensibilisation des éducateurs sportifs aux violences sexuelles. Dans ce cadre, plus de 400 mesures d'interdiction d'exercer ont déjà été prononcées dont près de 200 en urgence. Il lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre dans les mois et années à venir pour accentuer la lutte contre la violence dans le milieu sportif.